

Présentation du livre "Une vraie alternative à l'enfermement des mineur.e.s : LA LIBERTÉ"

Question d'actualité : L'enfermement des mineur.e.s et la réforme annoncée de la justice des enfants.

Echanges - débats avec le public

Avec les interventions de Anais VARIN - Juge des enfants au Tribunal de Nanterre, membre du Syndicat de la Magistrature et Sonia OLLIVIER - Éducatrice en Milieu Ouvert à la PJJ, co-secrétaire Nationale SNPES-PJJ/FSU.



La France n'est pas assez riche d'enfants pour en négliger un seul !

Actuellement, la justice des enfants est principalement régie, dans le cadre pénal, par l'Ordonnance du 2 février 1945 qui a pour principe fondateur la primauté de l'éducatif sur le répressif. Depuis sa rédaction initiale, 90 % des articles ont été modifiés, au gré des gouvernements et des faits divers. Ces modifications ont surtout eu pour effet d'afficher une plus grande sévérité à l'égard des mineur.e.s, qui se rapprochent dangereusement de celles des majeur.e.s. et progressivement supplanter celui de protection et d'éducation. La première des conséquences est l'augmentation constante de l'enfermement des mineur.e.s. Au 1<sup>er</sup> décembre 2018, 814 adolescent.e.s étaient incarcéré.e.s, auxquels il faut ajouter le chiffre gris des jeunes majeur.e.s condamnée.e.s pour des faits commis lors de leur minorité, ainsi que les mineur.e.s placé.e.s dans les 52 centres éducatifs fermés (CEF) existants.



Organisé par : le Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, le Syndicat de la Magistrature, le Syndicat des Avocat.e.s de France, l'Observatoire International des Prisons,



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social de la Protection Judiciaire de la Jeunesse



Soutenu par : la Fédération Syndicale Unitaire et la Défense des Enfants International France.



ENGAGÉES AU QUOTIDIEN

